

Annexe n° 8 : fiche méthodologique des indicateurs

Un tableau de définitions et de conseils méthodologiques (annexe n°7-1 et 7-2) permet d'appréhender le périmètre de chaque indicateur (cf. onglet "indicateurs").

1) **Les onglets « données générales », « coût total de l'action », « dont montant du financement du BOP 104 », « autres financeurs »,** doivent impérativement être renseignées pour chaque action financée.

2) Les onglets **« indicateurs relatifs au public étranger »** doivent également être obligatoirement complétés.

3) Vous remplirez ensuite les **indicateurs selon l'action que vous menez** : « indicateurs relatifs à la professionnalisation des acteurs », « indicateurs relatifs aux supports créés », « indicateurs relatifs à l'apprentissage de la langue française », « indicateurs relatifs à la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté », « indicateurs relatifs à l'accompagnement vers l'emploi », « indicateurs relatifs à l'accompagnement global ».

Vous devez renseigner la thématique qui représente la part la plus importante et la plus pertinente de votre action.

Si l'action représente plusieurs thématiques à parts égales, vous renseignerez les indicateurs de plusieurs thématiques.

4) **Les colonnes « objectif, prévisionnel, prévu » (annexe 7-1) correspondent au projet 2021.**

5) **Pour les porteurs de projets déjà financés en 2020, les colonnes « valeur réalisée, réalisé » (annexe 7-2) correspondant aux actions menées en 2020 doivent également être remplies.**

En cas de besoin, vous pouvez contacter Madame Juline Gangapal :

juline.gangapal@direccte.gouv.fr ; tél : 01.47.86.42.92.